tente, d'action parallèle, et non de confusion entre le Parti et les Syndicats. Il a insisté sur la puissance des organisations des prolétaires du Nord, fortement groupés dans leurs syndicats, dans leurs coopératives, et partout unis avec leurs organisations socialistes politiques.

Il montre les résultats féconds de cette entente fraternelle, pour l'aide réciproque et constante de ces différents organismes, pour la propagande de tous les instants, pour l'éducation des travailleurs, pour la conquête des pouvoirs publics.

Un millier de citoyens se pressaient dans la salle de la Bourse et manifestaient, par leurs applaudissements, de l'intérêt qu'ils prenaient à la démonstration du citoyen Renard.

DISCURS D'ANSEELE

Le citoyen Anseele, du Parti ouvrier socialiste belge et secrétaire du Bureau socialiste international, succède à la tribune au citoyen Renard. Il va être écouté avec la plus grande attention et la plus vive sympathie : les camarades du Limousin, qui ont créé ici des coopératives puissantes et actives, connaissent l'œuvre d'Anseele et la magnifique organisation coopérative belge.

Anseele expose avec une grande force, la nécessité de la triple action ouvrière. Par des exemples pris dans son pays, il montre quels services immenses la coopérative, si elle est socialiste, peut rendre au prolétariat. Entre temps, il signale que la bourgeoisie républicaine de France est moins tolérante que la bourgeoisie allemande puisqu'à Limoges on refuse les salles municipales, alors que ces temps derniers le Congrès socialiste allemand se tenait à Mannheim dans une salle de la ville.

Anseele, très applaudi, fait connaître l'appui prêté par les coopératives belges aux grévistes de Verviers qui viennent de triompher grâce à cette aide.

Prenant successivement l'exemple des Anglais et des Français ,notre camarade établit que ni le syndicat seul, ni la politique seule ne peuvent assurer le triomphe du prolétariat.

La classe ouvrière grandit en force et en conscience, dit-il, en terminant. L'Eglise disait, hier, qu'il n'y avait pas possibilité de vivre en brave homme si l'on ne croyait pas en Dieu ; les rois disaient qu'il n'y avait pas d'ordre possible sans leur autorité divine ; les capitalistes disent qu'on ne peut vivre sans eux ; le Prolétariat montrera qu'il est capable de se diriger lui-même.

C'est par de fréquents applaudissements que cet excellent discours est coupé. Une dernière salve éclatante et prolongée salue notre camarade.

Il est bien certain que Renard et Anseele prêchaient à Limoges des convertis. Partout où les travailleurs socialistes, ne se contentant pas d'une vaine et misérable agitation, ont pu constituer de fortes et vivantes coopératives, ils ont compris combien ces organisations pouvaient utilement servir le Parti socialiste en accumulant dans ses arsenaux les munitions nécessaires pour les luttes de chaque jour et les grandes batailles électorales.

LE PARTI ET LA CONFEDERATION

La question des rapports entre le Parti et la Confédération Générale du Travail, a été fréquemment effleurée, par presque tous les orateurs, des les premières séances du Congrès ; on sent qu'elle pèse sur les délibérations. Autant il était aisé de prévoir le rejet par le Congrès d'Amiens, de la proposition du Textile, autant il me paraît permis d'escompter le vote de cette même proposition reprise par la Fédération du Nord, par le Congrès de Limoges. Non pas sans doute sous une forme impérative, mais à titre d'indication précise pour le prolétariat socialiste et afin de permettre une campagne de propagande spéciale, dont il sera extrêmement intéressant de suivre les développements, les effets et les conséquences.

Mais, si la question des rapports du Parti et de la Confédération n'a pas été abordée de front dès la première journée, elle a donné lieu pourtant à des déclarations fort importantes.

C'est à propos de la présence des députés sur les champs de grève que le débat a été en quelque sorte amorcé.

LES DEPUTES AUX GREVES

Le camarade Mistral de Grenoble, veut bien reconnaître que les parlementaires ont fait leur devoir à la Chambre. Mais, est-ce suffisant, se demande-t-il, leur action et leur devoir se limitent-ils là ? Il se plaint amèrement de n'avoir pu obtenir aucun parlementaire lors des graves événements de Grenoble, qui ont duré un mois, qui ont valu des condamnations à une centaine de camarades, pour faits de grève.

Nous avons écrit, continue-t-il au Conseil National, nous avons demandé deux députés qui seraient venus se placer entre les travailleurs et les fusils des soldats ; nous n'avons pu en obtenir aucun ; personne ne s'est dérangé.

Quand le conflit a été terminé, Bouveri est venu pour procéder à une enquête et j'ai hâte de dire que quoique tardive, son intervention a été utile et cela même n'a fait qu'augmenter nos regrets.

Pourquoi donc personne dans la période aiguë du conflit ? Des événements regrettables pouvaient être évités.

D'autre part, il y avait un intérêt de Parti en jeu. On sait que l'Isère est empoisonné de « jaunisse » ; or, en la circonstance les députés socialistes indépendants se sont complètement tenus à l'écart. L'occasion était belle pour le Parti unifié de montrer son zèle pour la défense des travailleurs en lutte contre le capital.

Je sais que cette non-intervention a pour cause l'hostilité et le non-contact entre les parlementaires et les syndicalistes de la Confédération : c'est ainsi que dans les crises, les élus restent purement spectateurs. Dans le cas qui nous occupe, il n'y avait pourtant aucun conflit à redouter.

C'est la Bourse du Travail de Grenoble, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui réclamaient la présence des députés. La faute de n'être pas venu, est d'autant plus lourde et plus regrettable. A notre avis, le contact systématique et permanent des élus, dans tous les conflits du travail, impressionnera profondément les travailleurs ; et d'eux peut-être viendront les facilités pour résoudr, grâce à leur pression, le problème de l'entente avec la Confédération Générale du Travail.

C'est pour conclure que le citoyen Mistral a demandé et a obtenu, que le Congrès étendant une proposition déjà votée à Châlons, décide qu'à l'avenir il sera institué par roulement entre les élus et par semaine, une *permanence de quatre députés, qui devront* se tenir prêts à partir au premier appel, sur n'importe quel point du territoire. Les élus montreront ainsi, que loin de fuir le contact avec les organisations syndicales, ils le recherchent. Ils feront tomber bien des préventions et s'évanouir bien des calomnies. Les attaques haineuses que quelques-uns dirigent contre les parlementaires n'auront bientôt plus de prise.

Le citoyen Paul FAURE vient appuyer les critiques du citoyen Mistral ; il veut des élus disciplinés, soumis, rigoureusement contrôlés par le Parti, car, leur action parlementaire demeure désordonnée et incohérente.

BRACKE aussi estime qu'il n'y a pas assez de discipline dans le groupe parlementaire. Si les élus sont divisés sur certains points, il demande que ce soit le Parti qui prononce souverainement, par sa Commission permanente.

Le citoyen CHAMBAT de la Corrèze, vient à son tour se plaindre que chez lui, alors que 180 ouvriers campagnards isolés, nouvellement syndiqués, se sont mis en grève, qu'ils ont demandé des députés pour les soutenir, ils les ont attendus en vain et n'ont vu arriver que des gendarmes. Seuls les ouvriers syndiqués de l'Arsenal et les délégués de la Bourse du Travail se sont dévoués pour les grévistes. Lui-même a écrit à des députés, il n'a pas eu de réponse. Or, à Tulle, comme à Grenoble, les groupes syndicalistes et les groupes socialistes étaient d'accord pour réclamer la présence de parlementaires. Il n'y avait pas à craindre de voir se mêler l'action syndicaliste à l'action politique et il est déplorable qu'aucun élu n'ait répondu à l'appel qui lui était adressé ; c'est ainsi que naît la désaffection pour les parlementaires.

Les députés Constans, Delory, Blanc, Bouveri surtout ont bien relevé ces critiques et montré qu'elles étaient en somme ou très exagérées ou même mal fondées. Bouveri avec une rude franchise, déclare que si les députés ne se rendent pas toujours avec un extrême empressement aux convocations qui leur sont adressées pendant les grèves, c'est que trop souvent ils y sont fort mal reçus. Ils vont aux réunions et ils voient se dresser devant eux à la tribune des compagnons qui viennent crier : « Camarades ! qu'attendez-vous de ces bouffe-galette ? Faites donc vos affaires vous-mêmes ; renvoyez à leurs « affaires » ces vendus ! »

Certes ces outrages ne me découragent pas, personnellement ; j'ai toujours fait mon devoir dans toutes les grèves et je continuerai. Cependant vous conviendrez bien que notre rôle dans ces cas est pénible et notre besogne peu agréable.

Groussier se demande si véritablement il y a intérêt pour le Parti à entamer la lutte contre la Confédération Générale du Travail. On sait avec quelle violence elle écarte les élus, partout où elle le peut du théâtre des grèves, devons-nous marcher contre sa forte organisation ? Sans doute nous ne devons pas fuir le terrain des grèves, mais j'estime que nous n'y devons aller que lorsque nous y sommes appelés, non par des *militants isolés, mais par la Fédération même* ou tout au moins par le Comité de la grève.

Ainsi ont été posés les préliminaires d'une discussion qui va occuper sans doute une bonne partie des séances du Congrès.

G. D.

GRÈVE DES MINEURS ANGLAIS

Cardiff, 3 novembre. — 13.000 mineurs, appartenant aux dix plus importants charbonnages de la vallée de la Rhondda ,se sont mis en grève pour protester contre l'emploi d'ouvriers non syndiqués. Les ouvriers et les patrons paraissent également déterminés.

AUTRES GREVES

Dans les chantiers maritimes de Teesido, 1.800 hommes employés comme conducteurs de chantiers et façonneurs de cuirassés, se sont mis en grève sur le refus d'accepter une nouvelle échelle de travail aux pièces qui réduirait le salaire de 25 pour cent. Si le mouvement s'étend, il pourrait affecter plusieurs milliers d'ouvriers.

La situation de la grève des ouvriers de la Clyde est très tendue .L'Association des patrons a décidé de placarder un avis annonçant qu'ils *proclameront un lock-out si les ouvriers* n'ont pas repris le travail avant le 17 novembre.

On voit que les patrons français n'ont pas le monopole du chantage.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 novembre. — Les ministres ont tenu ce matin à l'Elysée leur première réunion, sous la présidence de M. Fallières.

LA DECLARATION DU CABINET

M. Clémenceau, président du conseil, a donné lecture de la déclaration ministérielle qui sera communiquée lundi au Parlement.

Le Conseil en a approuvé les termes.

LE BUDGET DE 1907

Il a également approuvé le texte de la lettre que M. Caillaux, ministre des finances, va adresser à la commission du budget, pour lui indiquer les modifications qu'il propose d'introduire dans le projet de budget de 1907 dont elle a été saisie par le précédent cabinet.

Dans cette lettre, d'après l'agence *l'Information*, à qui nous laissons la responsabilité de son analyse, M. Caillaux expose qu'à son sens et d'après les économies réalisées par la commission, il sera difficile sinon impossible, d'équilibrer le budget de 1907 avec les ressources ordinaires et il demande à la commission de l'autoriser à émettre pour 70 ou 72 millions environ d'obligations à court terme.

Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de faire un emprunt, comme l'avait tout d'abord pensé le ministre des finances, emprunt auquel la commission du budget est d'ailleurs absolument hostile.

La même agence croit pouvoir dire que la commission estime pouvoir mettre le budget en équilibre avec les plus-values dont les prévisions ont été d'après elle, trop réduites par le précédent ministre des finances, M. Poincaré, notamment, en ce qui concerne la réforme postale.

D'autre part, la faculté d'émission d'obligations sexennaires autorisée par la dernière loi de finances n'est pas épuisée et le ministre peut y avoir recours.

Dans ces conditions, l'autorisation demandée par M. Caillaux d'émettre une nouvelle série d'obligations à court terme deviendrait sans objet.

Ajoutons qu'au ministère des finances on nous a déclaré que la lettre de M. Caillaux, analysée par *l'Information* n'était pas terminée ce matin à dix heures, et qu'elle ne serait pas rendue publique avant sa réception par la commission du budget.

RACHAT DE L'OUEST. LA PEINE DE MORT

Le président de la République a revêtu de sa signature : 1. Le projet ouvrant la procédure en vue du rachat général du réseau de l'Ouest ; 2. le projet portant abolition de la peine de mort. Ces deux projets seront déposés lundi sur le bureau de la Chambre.

LA CONFERENCE DE LA HAYE

Sur la proposition de M. Pichon, ministre des affaires étrangères, le Conseil a décidé de renouveler les pouvoirs des délégués de la France à la Conférence de la Haye en vue de la réunion de cette Conférence qui doit avoir lieu l'année prochaine.

En conséquence, MM. Léon Bourgeois, d'Estournelles de Constant, Louis Renault et Albert Decrais, dont les pouvoirs prennent fin le 16 de ce mois, seront priés de continuer avec de nouveaux pouvoirs d'une durée de six ans la mission qui leur avait été confiée.

LE SSOUS-SECRETAIRES D'ETAT

Enfin il a été décidé qu'à l'avenir les sous-secrétaires d'Etat seraient admis à prendre part aux délibérations des Conseils des ministres.

LE PROCHAIN CONSEIL

Le prochain Conseil aura lieu mardi matin à l'Elysée.

***

MOUVEMENT PREFECTORAL

Paris, 3 novembre. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Clémenceau a soumis aujourd'hui, en conseil des ministres, à la signature du président de la République, un important mouvement administratif.

SONT NOMMES PREFETS :

De la COTE-D'OR : M. Phelut, préfet de la Corse, en remplacement de M. Michel, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé préfet honoraire.

De la CORSE : M. Chaleil, ancien sous-préfet et ancien député.

Du LOT : M. Gelinet, préfet du Cantal, en remplacement de M. Hehl-Devais, appelé sur sa demande à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire.

Du CANTAL : M. Duchos, sous-préfet de Lorient.

De l'AISNE : M. Schrameck, préfet du Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Gouiley, appelé à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire.

Du TARN-ET-GARONNE : M. Chardon, sous-préfet de Narbonne.

Des PYRENEES-ORIENTALES : M. Dautresme, préfet de Lozère, en remplacement de M. Fleury, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé préfet honoraire.

De DIEPPE : M. Lecomte, sous-préfet de du Havre.

De la MEUSE : M. Auvert, sous-préfet de Dieppe, en remplacement de M. Magny, précédemment appelé sur sa demande à d'autres fonctions, et nommé préfet honoraire.

DE CONSTANTINE : M. Verger, sous-préfet d'Aix, en remplacement de M. Plantié, appelé à d'autres fonctions, et nommé préfet honoraire.

SONT NOMMES SOUS-PREFETS

De LORIENT : M. Vitry, secrétaire général de Saône-et-Loire.

De SAINT-FLOUR : M. Massenet, secrétaire général du Morbihan.

De NARBONE : M. Scard, sous-préfet de Dreux.

De DREUX : M. Gilotte, sous-préfet de Pontivy, ancien sous-préfet de Saint-Pol.

De PONTIVY : M. Riom, sous-préfet d'Argentan.

D'ARGENTAN : M. Duvernoy, sous-préfet de Guingamp.

De GUINGAMP : M. Lavigne, secrétaire général des Deux-Sèvres.

Du HAVRE : M. Roth, chef de cabinet du ministre de l'Intérieur ,ancien chef de cabinet de M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais.

M. Roth, dans le même décret, est immédiatement mis en disponibilité ,remplacé au Havre par M. Naudin, sous-préfet de Tournon, et maintenu dans ses fonctions de chef de cabinet du président du Conseil.

De DIEPPE : M. Lecomte, sous-préfet de Senlis.

De SENLIS : M. Lafargue, sous-préfet de Clermont.

De CLERMONT : M. Maestracci, sous-préfet de Poligny.

De POLIGNY : M. Lamy, secrétaire général de Forcalquier.

De FORCALQUIER : M. Poissonnade, sous-préfet de Bernay.

De BERNAY : M. De Mandouça, sous-préfet de Gaillac.

De GAILLAC : M. Mendousse, secrétaire général de la Drôme.

D'USSEL : M. Martin, chef de cabinet de préfet.

D'ISSOUDUN : M. Martin, sous-préfet de Barbezieux, en remplacement de M. Claeys, dont la démission est acceptée et qui est nommé préfet honoraire.

De BARBEZIEUX : M. Calloc'H, sous-préfet de Murat.

De MURAT : M. Blanchard, chef de cabinet de préfet.

De LOUVIERS : M. Bouchaucourt, sous-préfet de Brey, en remplacement de M. Lonjon, appelé à d'autres fonctions, et nommé sous-préfet honoraire.

De BRIEY : M. Benoist, chef de cabinet du préfet du Nord.

D'AIX : M. Tardif, secrétaire général de l'Isère.

De St-MARCELLIN : M. Faure, conseiller de préfecture du Tarn.

De TOURNON : M. Rousselot, sous-préfet de Montbrison.

De MONTBRISON : M. Aldebert, sous-préfet de Dôle.

De DOLE : M. Laullier, sous-préfet de Lodève.

De LODEVE : M. Arnauld, secrétaire général du Doubs.

De GEX : M. Jozon ,attaché au ministère de l'Intérieur.

SONT NOMMES SECRETAIRES GENERAUX

De SAONE-ET-LOIRE : M. Bazin, sous-préfet de Saint-Flour.

Du MORBIHAN : M. Sossini, conseiller de préfecture du Morbihan.

Des DEUX-SEVRES : M. Duran, conseiller de préfecture du Finistère.

De la DROME : M. Nenot, sous-préfet d'Issel.

De l'ISERE : M. Cauwes, sous-préfet de Saint-Marcellin.

Du DOUBS : M. Jouffroy, sous-préfet de Gex.

***

Interview de Briand

LA LOI DE SEPARATION

Briand, ministre des cultes, interviewé par un de nos confrères parisiens, lui a donné de nouvelles explications sur les conséquences de la loi de séparation.

Il commence par déclarer qu'en établissant les Associations cultuelles le gouvernement et la majorité du Parlement ont entendu accorder à l'église catholique un véritable privilège. A cette religion « qui s'est enracinée dans la vie de ce pays », ils laissaient la jouissance des édifices cultuels et ces millions qu'elle a accumulés avec les siècles.

« Tout cela, dit M. Briand, c'était un privilège que nous lui accordions. Cela n'a jamais été une obligation que nous avons entendu lui imposer... Où avez-vous vu qu'on ait jamais imposé à qui que ce soit l'obligation de s'associer ? Où est-il dit dans la loi des Associations ? Où a-t-on inscrit une sanction pénale ou matérielle à l'obligation de faire des Associations ....

Non, c'est une faveur, c'est un privilège que nous avons voulu concéder à toutes les religions, sans exception. Et toutes les religions, sauf une exception, ont décidé d'user de ce droit ; et la religion réformée, et la religion israélite, et la religion grecque, et d'autres encore.... Seule, la religion romaine a décidé qu'elle n'accepterait pas ce privilège qu'on lui offrait. Libre à elle ! C'est son droit. C'est son droit le plus absolu. Nous n'avons rien à y redire. Nous n'avons rien à faire pour l'y contraindre. Nous ne nous sentons même nul désir de l'y pousser.... »

Le clergé refusant les bénéfices de l'Association cultuelle, que se passera-t-il après le *11 décembre ? Les églises seront-elles* désaffectées, la délibration des offices sera-t-elle interdite ?....

« Pas du tout, dit le ministre :

Le culte catholique a le droit de s'exercer comme un autre. L'Etat n'entend point lui interdire ce droit, et il laissera, comme par le passé, à sa libre disposition les édifices consacrés à cet effet. Le curé pourra aller à l'église dire sa messe comme d'habitude ; il pourra y monter en chaire. Seulement, il n'aura plus que l'usage de l'église, de la chaire, de tout l'édifice, alors que, en vertu de l'Association cultuelle, il aurait pu en avoir la quasi-propriété. Il sera là par la tolérance de l'Etat ou de la commune, alors qu'il aurait pu y être en vertu d'un droit garanti par la loi. De même pour les édifices qui étaient la propriété de l'Etat catholique, Lourdes verra toujours ses pèlerinages de fidèles, et Montmartre pourra toujours recevoir des visites épiscopales ; mais Lourdes et Montmartre, de même que deux mille autres églises de France, deviendront la propriété de l'Etat, alors qu'elles auraient pu rester la propriété de l'Eglise. Enfin, ces 400 millions, qui forment les biens cultuels, et dont les Associations n'avaient qu'un mot à dire pour devenir les propriétaires, ces 400 millions seront mis sous sequestre. C'est M. le Ministre des finances qui en surveillera la gestion, et il en emploiera les revenus à entretenir les édifices mis par l'Etat et les communes à la disposition des fidèles, pour que le culte continue à s'exercer en France. Le curé pourra continuer à faire des quêtes dans son église comme dans les réunions publiques on peut faire des quêtes pour n'importe quelle œuvre ; il pourra recevoir des dons manuels ; il ne pourra seulement pas recevoir des legs pour fondation pieuses, parce qu'ici la loi le lui interdit...

Rien ne sera changé pour les fidèles ; ils pourront assister, comme par le passé, à la célébration du culte. Mais tout sera changé pour le curé. Il eût pu être le maître dans son église ; il n'y sera qu'un passant, à la disposition duquel on veut bien, par condescendance, mettre un local.... Si l'Eglise s'accommode de cette situation précaire, cela est parfait, et nous n'avons rien à y redire ! si elle préfère être une collectivité inorganique, sans cohésion, sans privilèges, sans biens, cela la regarde et ne regarde qu'elle. »

Sur la question des inventaires, dont plus de 2.000 n'ont pas été dressés, M. Briand s'exprime ainsi :

« L'inventaire a été prescrit dans l'intérêt même des Conseils de fabrique... Que les églises qui n'ont point voulu se soumettre aux inventaires ne s'inquiètent point nous n'irons point les chercher ; ce sont elles qui seront obligées de venir à nous... Elles seront obligées de venir à nous dans un mois et neuf jours, parce que le 11 décembre, les Conseils de fabrique auront à rendre leurs *comptes aux autorités préfectorales*, et que leurs membres seront rendus responsables, sur leurs biens personnels, de ce qui pourrait manquer... Ce jour-là, fatalement et par la force des choses, les inventaires qui n'ont point été faits devront se faire... »

Ajoutons que le ministre de la justice a abandonné le projet de poursuivre certains des orateurs du Congrès des jurisconsultes catholiques en raison du caractère exclusivement privé de ses séances.

D'autre part, M. Lasies se propose de reprendre une proposition qu'il avait déposée lors de la dernière session et qui tendait à laisser à la disposition du clergé les églises, évêchés, presbytères et séminaires. Le clergé serait usufruitier des biens ecclésiastiques et l'Etat aurait à sa charge les grosses réparations.

LE CONGRÈS MARITIME

Une délégation des inscrits maritimes au Ministère de la Marine. — Les revendications du Congrès. — Déclarations de M. Thomson.

Paris, 3 novembre. — Le ministre de la *marine a reçu ce matin* les délégués des diverses corporations de toutes les spécialités d'inscrits maritimes qui sont réunies à Paris, dans leur 14e congrès national, depuis le 29 octobre dernier.

Les délégués ont entretenu le ministre de leurs revendications ; ils ont notamment attiré *son attention sur les deux questions de* la réglementation des effectifs et des demi-soldes ,sur lesquelles le congrès vient de délibérer.

En ce qui concerne la loi sur la réglementation des effectifs, les délégués ont fait connaître au ministre qu'ils ont examiné, article par article, l'avant-projet préparé par M. Chautemps, rapporteur au Sénat de la loi, et qu'ils ont condensé les desiderata de toutes les spécialités maritimes dans un document qui sera remis à la commission de la *marine présidée par M. Méric*, et à l'administration de la marine. Le ministre a promis qu'il examinerait ce texte avec la plus grande bienveillance et qu'il ferait ses efforts pour que, aussitôt le rapport déposé, le Sénat le mît à l'ordre du jour de ses délibérations.

En ce qui concerne la loi sur les pensions de demi-solde, les représentants des inscrits maritimes ont déclaré que, sous la réserve de quelques modifications spécialement relatives aux mesures transitoires, ils adhéraient au projet déposé par M. Jules Siegfried ; qu'ils acceptaient notamment, pour faciliter la réforme, une nouvelle retenue sur leurs salaires.

M. Thomson a répondu que, de l'étude à laquelle il a été procédé par les services, il résulte que le projet de M. Siegfried représenterait, pour le Trésor, un supplément de charge si considérable qu'il était obligé de faire sur les tarifs qui y sont insérés des réserves formelles ; que cependant, et en présence des efforts consentis par les inscrits eux-mêmes, il lui paraissait juste que les différentes parties en cause acceptent un sacrifice corrélatif. C'est dans cet ordre d'idées que se poursuivent les études qu'il a déjà prescrites sur ces questions, études qui vont être tout particulièrement hâtées.

Cet après-midi les membres du congrès des inscrits maritimes ont été reçus à la Chambre des députés par le groupe parlementaire de défense des inscrits maritimes, dont M. Jules Siegfried est le président.

Les Elections Municipales de Londres

Londres, 3 novembre. — Par suite de circonstances particulières et absolument passagères, des élections municipales qui viennent d'avoir lieu, à Londres, sont à l'avantage des conservateurs.

Les conseillers sortants se répartissaient ainsi : conservateurs, 585 ; progressistes, libéraux, socialistes et indépendants, 777. Les nouveaux membres des « borough councils » sont : conservateurs, 1.011 ; progressistes, socialistes et indépendants, 351.

Sur 28 arrondissement londoniens, les conservateurs, qui ont pris l'étiquette de « municipal reformers », ont la majorité dans 24.

Faits Divers

HORS REGION

Est-ce un espion ?

Un jeune homme arrêté pour vol est trouvé porteur de documents militaires. — Ces pièces seront examinées par la Direction de l'artillerie.

Meaux, 3 novembre. — Un voyageur se présentait hier à l'hôtel tenu par M. Thellier, dans la rue des Vieux-Moulins. Il s'inscrivit sous le nom de Paul Delacourt, voyageur de commerce, habitant Nancy .La plaque de bicyclette portait le nom de Delacourt.

Ce matin, le jeune homme quitta l'hôtel en annonçant qu'il allait se faire raser chez un coiffeur voisin.

Pendant son absence, l'hôtelier constata qu'une montre en argent lui avait été dérobée. Quand Delacourt rentra, il le fit arrêter. On apprit que le jeune homme s'était rendu à Paris pour engager la montre.

La bicyclette avait été volée aussi au docteur Delacourt, de Nancy. Le pseudo-Delacourt fut fouillé. On trouva sur lui un livret militaire au nom de Gustave Gaston, 23 ans.

Il avait aussi sur lui des documents militaires paraissant avoir une certaine importance. Des instructions concernant le tir, les plans de diverses pièces de canon, le schéma de la pièce de siège 155 et diverses notes d'un caractère secret.

Quand il vit ces divers documents entre les mains des magistrats, le prisonnier fondit en larmes.

— « Ne publiez pas mon nom, s'écria-t-il. Cette divulgation fera mourir mon vieux père de chagrin. C'est un militaire retraité habitant Calvados.

» J'ai fait d'excellentes études et me suis même présenté à Saint-Cyr. Ayant échoué, je me suis engagé au 13e régiment d'artillerie. Je viens d'être libéré.

»Je m'expliquerai plus tard sur les documents dont on vient de me trouver porteur.

»Ce que je demande surtout, c'est que ma famille ignore mon arrestation ».

Après que M. Lyon-Caën, substitut, lui eut fait subir un interrogatoire sommaire, Gaston a été écroué à la prison de Meaux. Tous les documents saisis sur lui ont été, dans la soirée, transmis à la direction de l'artillerie, qui ne saurait tarder à être fixée sur leur valeur .

HORRIBLE CRIME

Sous l'influence de l'ivresse, un individu après avoir tenté de tuer l'aînée des enfants de sa maîtresse, assomme la cadette et s'endort à côté de sa victime.

Lunéville, 3 novembre. — Le parquet vient de se rendre à Valet-Châtillon pour y ouvrir une enquête sur un terrible drame de famille dont l'auteur est un ouvrier tisseur de la Société cotonnière de l'Est, le nommé Gabriel Bagaut, âgé de trente-deux ans.

Cet individu rentrait chez lui cette nuit en état d'ébriété. Sa concubine, la femme Monteux, était absente. Sous l'influence de l'ivresse, Bagaut se mit à battre l'aînée des enfants de sa maîtresse, une fillette âgée de six ans, sur laquelle il frappa avec une brutalité inouïe à coups de bâton, la faisant de multiples blessures.

La pauvre petite parvint à s'enfuir et à échapper aux mains de l'ivrogne bourreau.

Celui-ci s'en prit alors à la seconde des enfants de la femme Monteux, une petite fille

---

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE. — N. 21.

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

DEUXIEME PARTIE

LE BILLET DE LOTERIE

IV

On exige tant de choses d'un avocat !

S'il est pauvre, ce n'est qu'au prix de souffrances inouïes qu'il peut parvenir.

Il faut des relations pour être élu secrétaire de la conférence des avocats, le premier échelon à franchir, si on veut se créer une situation notable au Palais.

Il faut des relations encore pour entrer dans la clientèle du maître célèbre qui vous donnera l'estampille officielle de son nom et de son prestige.

Il faut des relations surtout, pour obtenir quelques affaires, car le plus merveilleux talent reste ignoré, s'il ne trouve l'occasion de se manifester en public.

Appartement décent, vêtements convenables, même élégants, même riches, il faut que l'avocat stagiaire possède tout cela.

Et cependant il doit encore poursuivre ses études juridiques, alors que les règlements de l'Ordre interdisent d'occuper aucun emploi rétribué, de rien recevoir pour les plaidoiries imposées d'office, et qui demandent parfois des nuits de travail, des journées de courses aux prisons...

A ce moment, Justine, qui depuis le départ de Paris n'avait pas prononcé une parole, interpella Cabirac.

— Dis donc, François, lui demanda-t-elle, est-ce que nous n'allons pas bientôt arriver ?

— Si, répondit-il agacé, laisse-moi tranquille !

Et il se replongea dans ses souvenirs, il évoqua l'époque où il avait fait la connaissance de la jeune femme.

C'était un soir, tard, en plein Quartier Latin, qu'il avait rencontré Justine Fouilleux.

Et ce qui ne devait être qu'une liaison d'un jour durait depuis plus de deux ans !

Mi-ouvrière, mi-étudiante, Justine Fouilleux, jusqu'alors, avait vécu en jolie fille peu scrupuleuse, au hasard des rencontres et des occasions.

Mais le beau Cabirac la séduisit positivement, et comme jusqu'à ce moment, la pauvreté de l'étudiant ne lui avait permis que de rares plaisirs, il se montra très fier de cette conquête durable, et très heureux de garder dans son pauvre logis la pimpante Justine.

Par malheur, ses ressources, déjà trop maigres pour lui, furent plus qu'insuffisantes pour deux, et alors commença l'ère des grosses difficultés.

Son orgueil de séducteur tomba vite devant la misère de plus en plus noire et les soucis chaque jour augmentés.

Il voulut quitter Justine, mais celle-ci, toujours toquée de son bel étudiant, insista pour demeurer près de lui et offrit, afin d'amener un peu plus d'aisance au logis, de se faire servante de brasserie

Et telle était déjà la dégradation morale de François de Cabirac qu'il accepta.

Durant quelque temps, cela parut marcher.

Justine était jolie, elle avait du succès et gagnait assez d'argent.

Mais ces ressources ,néanmoins étaient bien loin de suffire, grâce aux dettes anciennes qu'il fallait payer.

C'est alors que Cabirac, obligé de sourire tout le jour au milieu des soucis rongeurs que lui causait la mise en œuvre des mille expédients dont il vivait, condamné à la ruse, aux mensonges et aux basses intrigues, avait pris l'habitude d'aller soulager toutes les rancœurs qui l'empoisonnaient dans des réunions anarchistes dont il avait souvent entendu parler, et où on déclamait avec frénésie contre la société, les capitalistes, « ces gueux de richards qui s'engraissent du travail des pauvres et oppriment les malheureux ».

Coiffé d'un feutre mou, vêtu d'un vieux veston hors d'usage et d'un pantalon élimé qui lui donnaient l'apparence d'un étudiant de brasserie et d'un habitué de manifestations tumultueuses, Cabirac se glissait dans quelque arrière-boutique de marchand de de vins, au fond de l'une des rues, tortueuses, obscures et mal famées, qui forment un labyrinthe bizarre entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques.

Là, à la lueur d'une lampe fumeuse ou de morceaux de bougies fichés dans des bouteilles, il se grisait des nuits entières de diatribes antisociales et de boutades incendiaires et homicides.

Parfois, n'y tenant plus, il sautait d'un bond sur l'estrade formée d'une planche posée sur quatre chaises, et il s'abandonnait à sa verve, il laissait jaillir de son cœur ulcéré un flot de haine et d'amertume.

Lorsqu'il parlait ainsi, un homme l'écoutait toujours avec une attention soutenue, une sorte de géant dont l'aspect calme, le regard fixe, les manifestations rares, contrastaient étrangement avec l'exaltation folle, les agitations fiévreuses des auditeurs habituels.

Cet homme était Sébastin Maillard, que l'éloquence du jeune avocat surprenait et qui s'efforçait d'étudier cette nature passionnée et perverse, se demandant si un pareil homme ne pourrait pas à l'occasion lui être utile.

Un jour Cabirac en arrivant à la réunion anarchiste, avait vu le géant s'avancer vers lui et lui tendre sa large main ouverte, aux doigts puissants et formidables.

— Bonjour, compagnon « de » Cabirac, avait-il dit en insistant sur la particule.

Cabirac avait eu un étourdissement.

Il espérait conserver toujours son incognito dans ce milieu peu relevé, où quelque agent de police déguisé pouvait le noter à l'occasion.

Ce fut même l'hypothèse qu'il se trouvait en présence d'un personnage de cette sorte qui se présenta la première à son esprit.

Mais l'inconnu se hâta d'ajouter :

— Tu me prends pour un « flic », camarade, mais tu as tort.

Je me nomme Sébastien Maillard, et je suis mécanicien aux ateliers de la Compagnie de l'Est.

— Qui me prouve la vérité de ce que tu avances ? dit Cabirac.

— Viens quand tu voudrais à mon atelier et demande Sébastien Maillard. Tu verras si je mens.

Et d'ailleurs c'est moi qui joue le plus grand jeu.

Tu pourrais me faire renvoyer de mon atelier en m'accusant d'anarchisme, tandis que ce n'est pas ma parole d'ouvrier qui suffirait à incriminer maître François de Cabirac, avocat à la cour d'appel de Paris !...

Depuis ce jour-là, Sébastien Maillard et François de Cabirac étaient devenus amis.

Cabirac s'imaginait dominer son compagnon de toute la hauteur de son intelligence.

Il le regardait comme une bonne brute ébloui par son éloquence, son savoir, fascinée par le prestige de son talent et de ses belles manières, et qui avait souvent quelques économies à mettre au service de l'étudiant besogneux.

Jamais il ne s'était aperçu que des deux, l'ouvrier était le plus fort, celui qui sait imposer à autrui sa volonté propre.

Sous l'influence de cet homme, aussi ambitieux que lui à sa manière et moins scrupuleux encore, François de Cabirac s'était dépouillé de ses dernières délicatesses. Sa conception de la vie s'était peu à peu circonscrite à la vision d'un champ de bataille, où la victoire n'appartient qu'au plus adroit, au plus rusé, au plus fort, d'où qu'il tienne sa ruse et sa force.

Mais de nouvelles déceptions devaient le déprimer encore s'il était possible, et parachever l'œuvre de destruction morale commencée par le mécanicien.

Justine Fouilleux qui d'abord avait réalisé d'assez jolis bénéfices à la brasserie, tomba malade d'anémie.

Sa figure se fatigua, se jaunit, elle perdit la fraîcheur qui constituait le meilleur de ses charmes, en même temps que ses robes se fripaient.

Elle perdit aussi sa gaieté, son entrain, et les clients se firent rares.

Peu à peu elle fut complètement délaissée, ce que voyant, la patronne de sa brasserie la renvoya.

Cabirac fit à la malheureuse une scène atroce, mais il la gardait parce qu'elle lui était utile, cependant voyant s'évanouir d'un coup le plus clair de ses ressources, il entra dans une furieuse colère.

La pauvre fille qui aimait toujours son étudiant, pria, pleura, jura que ce n'était pas de sa faute et qu'elle allait vite retrouver une nouvelle place.

Mais le jour où Sébastien Maillard vint proposer à Cabirac le marché que l'on sait, Justine n'avait encore pu se faire engager nulle part.

Et ce jour-là même, pour la première fois, l'étudiant se rendit compte de l'empire qu'était parvenu à prendre sur lui son rude compagnon. Il sentit qu'il n'était dans sa main qu'un jouet docile, et que celui-ci le mènerait où il voudrait, tant sa puissance de volonté lui était supérieure.

Le convoi en s'arrêtant brusquement interrompit les réflexions du jeune homme.

— Pantin ! Pantin ! cria le chef de train.

Cabirac s'élança sur le quai, tendit la main à Justine et se dirigea vers la sortie.

Il rentrait dans la réalité.

A quelques pas de la gare, Maillard, qui était descendu du train sans hâte, en homme que rien ne presse, rejoignit le couple, et, sans avoir l'air de connaître les deux jeunes gens souffla à l'oreille de Cabirac :

— Par file à droite, marche !

Il les suivit à quelque distance sur le trottoir opposé à celui qu'ils avaient pris, et gagna les champs qui bordent la ligne du chemin de fer.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAYEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 89, LILLE